

CONSEIL DE COLLEGE DES SCIENCES DE LA SANTE

Date : MERCREDI 1^{er} DECEMBRE 2021

Visioconférence Zoom

Présidence : M. Benoît Elleboode, directeur général Agence Régionale de Santé (ARS).

Présents : Pr Pierre Dubus, Pr Ahmadou Alioum, Pr Frédéric Bauduer, Pr Caroline Bertrand, Pr Bernard Muller, Pr Cécile Bébéar, Pr Marine Aulois-Griot, Pr Patrick Dehail, Pr Isabelle Dupin, Dr Noémie Duclos, Dr Loïc Rivière, Dr Sylvie Colomer, Mme Séverine Barandon, Mme Muriel Szarzynski, Mme Corinne Jeandonnet, Mme Gabrielle Martin, Mme Marie-Julie Theuil.

Excusés : Pr Simone Mathoulin-Pélissier, Pr Fleur Mougin. Pr Pierre Bordachar.

Représentants de l'administration : Mme Véronique Chassaing, Mme Emilie Méry, Mme Estelle Narran-Méallarès.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le Professeur Pellegrin soumet à l'approbation des conseillers, le compte rendu du conseil de collège du 29 septembre dernier.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité au compte rendu du conseil de collège du 29 septembre 2021 ainsi présenté.

FORMATIONS

- **MCCC PASS / LAS : capacités d'accueil 2022-2027**

Le processus de détermination des capacités d'accueil se déroule en deux temps :

- Le collège santé détermine dans un premier temps, en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et avec son accord, les capacités d'accueil en 2ème cycle des études médicales, ces capacités correspondant à la fois aux besoins du territoire et aux possibilités de formation (terrains de stage/encadrement pédagogique). Cette projection est faite jusqu'en 2027.
- Dans un deuxième temps, l'université de Bordeaux détermine les capacités d'accueil en 2ème année du 1^{er} cycle des études médicales (correspondant aux attendus en 2^{ème} cycle, évoqués supra). Ces capacités d'accueil (ou numerus apertus) sont votées en conseil d'administration de l'établissement et transmises au MESRI.

Le MESRI a demandé, dans le cadre de la réforme du 1^{er} cycle, une augmentation d'au moins 20% du numerus apertus. Nous avons l'obligation de n'avoir aucune voie d'accès qui représente 50% des places en 2ème année du 1^{er} cycle des études de santé.

Il est raisonnable de penser que cette année comme la précédente, compte tenu de la répartition des effectifs (PASS/LAS), une dérogation soit accordée, permettant de reverser en PASS les places de LAS non pourvues (prorata 70/30).

M. Elleboode indique que l'objectif de l'ARS en termes de flux de formation, est la cible haute prévue par les textes législatifs, et non pas la cible haute + 5% supplémentaires.

Il indique que les propositions faites par l'université pour les formations médicales et pharmaceutiques correspondent aux attendus globaux. En revanche, l'objectif n'est pas atteint pour la filière de l'odontologie, faute de nombre suffisant de fauteuils à l'hôpital.

- M. Elleboode indique que l'ARS travaille actuellement sur la création d'une antenne dans le sud-ouest, permettant d'augmenter les lieux de stages dans cette zone.
- l'ARS souhaite à terme, en s'engageant avec le CHU, mettre à disposition de nouveaux fauteuils de chirurgie dentaire ainsi que tout l'équipement organisationnel associé. Pour rendre ce projet viable, il s'agirait pour l'ARS d'apporter un soutien financier d'environ 900 000 € au CHU.

Le collège des sciences de la santé pourrait ainsi à terme revoir ses objectifs (formation en odontologie), et s'aligner sur la demande ministérielle.

- M. Elleboode revient ensuite sur les difficultés du collège à assurer une qualité dans l'organisation des formations à effectif actuel d'étudiants, au regard des ressources insuffisantes qui lui sont allouées par l'université. M. Elleboode souhaite engager une discussion entre l'ARS et l'université, de manière à

sensibiliser la présidence de l'université sur le nécessaire rééquilibrage des moyens alloués aux différents collèges.

Au terme de ces échanges, les capacités d'accueil proposées au terme du PASS et des LAS sont soumises à approbation des conseillers.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux capacités d'accueil ainsi présentées.

- **PASS : mesures transitoires et équivalences 2021-2022**

Le Professeur Pellegrin présente les mesures transitoires et équivalences mises en place pour les étudiants des PASS et LAS l'année dernière, et qui ont progressé cette année universitaire en 2^{ème} année de licence pour faire valoir leur 2^{ème} chance après avoir validé 60 ECTS supplémentaires et les prérequis des filières auxquelles ils candidatent.

Il ajoute que compte tenu des divergences de calendriers entre structures, les étudiants de LAS qui souhaiteraient présenter leur candidature aux filières MMOP sans avoir encore connaissance des résultats de la filière disciplinaire à laquelle ils sont inscrits, pourront malgré tout candidater « sous réserve ».

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux mesures transitoires et équivalences ainsi présentées.

- **Analyse des résultats de PASS / LAS 2020-2021**

Le Professeur Isabelle Dupin propose un retour statistique sur les résultats observés de la session 2020-2021.

- **Expérimentation d'une passerelle IFSI**

Une expérimentation, proposée par le Professeur Edith Chevret, en partenariat avec certains IFSI d'Aquitaine, va permettre aux étudiants de PASS qui le souhaitent, d'intégrer directement une 2^{ème} année d'études en soins infirmiers, sous réserve d'avoir validé les prérequis académiques (UEs bloc santé auxquelles sont associées deux UEs spécifiques) ainsi qu'un stage de formation pratique pendant les congés d'été.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité à l'expérimentation ainsi présentée.

- **Demandes de créations, modifications, suspensions et suppressions des Diplômes d'Université (DU et DIU) et capacités – Année universitaire 2020/2021**

Le Professeur Pellegrin précise que les DU et DIU ont tous été votés en conseil d'UFR, à l'exception de la Capacité de médecine et biologie du sport (qui ne sera donc pas soumise au vote), sur la confirmation du Professeur Dubus.

o **Modifications**

- DU APTITUDE A L'EXPERTISE EN MEDECINE AGREEE (UFR des Sciences Médicales)
- DU APTITUDE A L'EXPERTISE MEDICALE EN MATIERE DE DOMMAGES CORPORELS (UFR des Sciences Médicales)
- DU CHIRURGIE MINI-INVASIVE DU RACHIS : NAVIGATION ET ROBOTIQUE – ORTHOPEDIE ET NEUROCHIRURGIE (POUR LES PARA-MEDICAUX) (UFR des Sciences Médicales)
- DIU DIABETOLOGIE PEDIATRIQUE NIVEAU 1 (UFR des Sciences Médicales)
- DIU FORMATION COMPLEMENTAIRE EN GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE POUR LES MEDECINS GENERALISTES (UFR des Sciences Médicales)
- DIU PATHOLOGIES CHROMOSOMIQUES ACQUISES (CYTOGENETIQUE, HEMATOLOGIQUE ET DES TUMEURS SOLIDES) (UFR des Sciences Médicales)
- DU SEQUENCAGE HAUT DEBIT ET BIO-INFORMATIQUE POUR L'ANALYSE DE DONNEES EN BIOLOGIE MEDICALE (UFR des Sciences Médicales)
- DU TELESUIVI DES PROTHESES IMPLANTABLES CARDIAQUES (UFR des Sciences Médicales)

o **Renouvellement d'accréditation des Capacités en Médecine (à compter de l'année universitaire 2022-2023)**

- CAPACITE D'ADDICTOLOGIE CLINIQUE (UFR des Sciences Médicales)
- CAPACITE D'ALLERGOLOGIE (UFR des Sciences Médicales)
- CAPACITE DE MEDECINE DE CATASTROPHE (UFR des Sciences Médicales)
- CAPACITE DE MEDECINE TROPICALE (UFR des Sciences Médicales)

o Suspension

- DU MEDECINE DU SPORT pour l'année universitaire 2021/2022

o Suppressions

- DIU CARDIOLOGIE PEDIATRIQUE ET CONGENITALE FORMATION APPROFONDIE (UFR des Sciences Médicales)
- DU ETHIQUE MEDICALE (UFR des Sciences Médicales)

Précisions :

Les diverses modifications apportées aux diplômes d'université et soumises au vote des conseillers sont des modifications effectuées « à la marge ».

Le Professeur Dubus précise par ailleurs que les capacités sont des diplômes nationaux qui occasionnent des frais d'inscription relativement importants, pris en charge par la structure dans le cadre d'un modèle économique défaillant. Celles qui sont maintenues et présentées aujourd'hui, répondent à une réelle spécificité ; elles ont été renouvelées à la condition d'être adossées à un DU ou DIU, afin d'en assurer la soutenabilité.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux modifications, renouvellements et suppressions ainsi présentées.

FINANCES

• Budget Initial 2022 collège des sciences de la santé

Le budget alloué par la présidence de l'université pour l'année civile 2022 est strictement équivalent à celui de l'année 2021. La même répartition que les années précédentes a donc été appliquée.

Il est à noter que bien que l'organisation des épreuves de PASS et LAS soient plus onéreuse que ne l'était celle de la PACES, aucune dotation particulière n'y a été associée. Les ressources propres du collège viendront combler le déficit.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité au budget ainsi présenté.

• Budget Initial 2022 Institut du Thermalisme

Ce budget est à l'équilibre et est présenté aux membres pour information.

- **Tarification des frais de Formation Continue 2022 - UMFCS**

Le Professeur Pellegrin présente la tarification des frais de formation continue 2022 pour le diplôme d'Université de kinésithérapie crânio-maxillo-faciale, ainsi que celle relevant des formations courtes en santé portées par l'UMFCS.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux tarifications ainsi présentées.

STATUTS

- **Mise à jour des statuts de l'ISPED**

Le Professeur Pellegrin présente la modification apportée aux statuts de l'ISPED ; celle-ci concerne l'inscription formelle de la lutte contre toute forme de harcèlement et de violence envers les étudiants et le personnel.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux statuts ainsi présentés.

QUESTIONS DIVERSES

- **Projet d'amendement au partenariat Eu2P**

Le Professeur Pellegrin rappelle que lors du conseil du collège précédent, le dossier concernant cet amendement n'était pas complet, et ne permettait pas aux conseillers de se positionner sur le sujet. Les précisions ayant été apportées, le projet est soumis au vote.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité au projet d'amendement ainsi présenté.

- **Renouvellement de la présidence – Institut du Thermalisme**

Le Professeur Pellegrin indique aux conseillers que le Professeur Roques-Latrille a été réélu président de l'Institut du Thermalisme.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant aucun autre point à évoquer, la séance est levée.

Fin de la séance à 13h05.

Fait à Bordeaux le 16 décembre 2021

Le directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Jean-Luc Pellegrin